

long de la vie, de mesure comme « les métiers vont à l'école » ou « J-Plonge », du rôle des conseillers référents dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi ou encore des plans stratégiques des centres de compétence clairement articulés aux besoins des entreprises, mais aussi de toute la dynamique prospective dans laquelle s'inscrivent les Instances Bassins Enseignement qualifiantes, formation, emploi, qui vise à organiser les filières d'éducation et de formation de manière cohérente et efficace dans le contexte et les réalités socioéconomiques du bassin.

Enfin, le FOREm, dans son offre de formation, couvre 47 formations sur les 73 métiers comme considérés « en pénurie complète », sachant que le solde des formations est bien entendu dans l'enseignement.

En plus de 2 700 personnes formées dans les métiers en pénurie, le FOREm forme près de 8 000 personnes chaque année à des métiers pour lesquels le taux d'insertion est supérieur à 70 % et près de 120 000 personnes participent chaque année à des modules articulés aux besoins de nos entreprises.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble de ses réponses. Je souscris complètement à votre analyse, Madame la Ministre. Cela étonne peut-être l'opposition, mais...

Clairement, tout doit être pris en compte dans cette analyse. Vous l'avez évoqué, aussi bien les conditions de travail, conditions d'embauche et je soulignerai principalement la problématique de l'embauche par intérim. Actuellement, certaines PME offrent des emplois, deux ou trois emplois similaires et simultanément, alors que l'on pourrait vraiment engager des personnes sous contrat à durée indéterminée. Cela, c'est une problématique prégnante et je vous interpelle assez régulièrement là-dessus.

On doit aussi souligner l'importance du travail effectué par le FOREm actuellement. Il travaille d'arrache-pied pour former ces gens et parallèlement à cela, vous l'avez dit, forcer les gens n'apporte rien de bon. J'ai été précédemment, dans une vie antérieure, dirais-je, organisatrice moi-même de formations et le fait d'imposer aux gens n'aboutit jamais à une bonne réussite. Les gens, soit, abandonnent ou, comme vous le dites, mettent une mauvaise ambiance dans le groupe des apprenants.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je serai un peu plus nuancé. C'est vrai que la proposition n'est pas sympathique. C'est assez clair et nous ne la soutiendrons pas, je le dis d'entrée de jeu, mais ce n'est pas pour cela que certaines questions posées ne méritent pas que l'on s'y intéresse.

Je suis d'accord, Madame la Ministre, il vaut mieux inciter que contraindre. Maintenant, depuis 2004, on a un plan d'accompagnement des chômeurs qui est sous la contrainte. Quand il a été mis en œuvre dans le secteur dans lequel je navigue le plus, qui est celui de la formation professionnelle, certains intervenants étaient choqués, mais certains formateurs, chez moi, disaient : « Avec le plan, viennent chez nous des jeunes qui autrement ne seraient pas venus ». Quand on sait positiver la démarche, on arrive à des résultats. Je crois que cela mérite quand même réflexion.

La deuxième chose qui mérite réflexion, c'est que, Madame la Ministre, vous le savez bien, il y a la notion d'emploi convenable et de formation convenable. Je peux entendre que certains jeunes préfèrent se destiner à des formations plus intéressantes que d'autres, vers des emplois plus intéressants que d'autres. Après, quand il reste des places vacantes et des chômeurs indemnisés, la question subsiste quand même. On aura certainement l'occasion d'y revenir quand la résolution viendra dans cette commission.

Je vous remercie.

(Mme Gonzalez Moyano, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE BLOCAGE
FINANCIER ENTRE LES PARTENAIRES
SOCIAUX EN MATIÈRE DE RÉTRIBUTION DES
APPRENANTS DE L'ALTERNANCE »**

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE FINANCEMENT
DU CONTRAT D'ALTERNANCE »**

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA FORMATION EN
ALTERNANCE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme la Ministre Tillieux :

- de Mme Nicaise, sur « le blocage financier entre les partenaires sociaux en matière de rétribution des apprenants de l'alternance » ;
- de Mme Ryckmans, sur « le financement du contrat d'alternance » ;
- de M. Legasse, sur « la formation en alternance ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, vous savez que syndicats et banc patronal ont travaillé depuis plusieurs mois à un accord dans le cadre du Pacte

wallon pour l'Emploi. Il semble que les négociations, qui doivent en principe aboutir fin mars, sont dans l'impasse suite à un désaccord en matière de rétribution des apprenants issus de la formation en alternance.

Selon les syndicats, le banc patronal refuse de suivre son partenaire de négociation dans les négociations sur la rémunération des apprenants. Du côté des employeurs, on indique qu'un engagement a été pris pour doubler les places disponibles en entreprises dans le cadre de la formation en alternance.

Les syndicats soulèvent également la différence non négligeable de rétribution des apprenants de l'alternance au nord et au sud du pays. Selon eux, il appartient aux seuls employeurs de décider d'une augmentation de la rétribution des apprenants de l'alternance en Wallonie et à Bruxelles.

J'en arrive à mes trois questions. Madame la Ministre, ce blocage dans les négociations est-il susceptible de retarder l'aboutissement de celles-ci, et donc l'application de la réforme de l'alternance, prévue initialement pour la rentrée prochaine ?

Des pistes de solutions ont-elles déjà été évoquées par les partenaires sociaux dans le but d'avancer vers le but commun de la réforme de l'alternance ? Dans l'affirmative, quelles sont ces pistes ?

Cette situation de blocage au niveau de la rémunération des apprenants est-elle également constatée en Région bruxelloise ? Qu'en est-il de la réforme de l'alternance de votre homologue bruxellois ? La différence de rétribution entre les apprenants francophones et flamands est-elle également soulevée ? Des solutions ont-elles déjà été mises en place ? Travaillez-vous de concert avec M. Gosuin sur cette problématique ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, en effet, le financement du contrat de l'alternance pose question. En Wallonie, on a près de 10 000 jeunes qui suivent une formation en alternance. Il y en a 7 811 via les CEFA et 5 290 dans les centres de l'IFAPME – cela fait plus de 10 000. Cela fait 12 000 jeunes. Les secteurs où l'on recense le plus grand nombre de contrats à l'alternance sont le commerce, la construction dans son ensemble, l'hôtellerie et la restauration.

Les apprenants passent trois jours par semaine en entreprise où ils participent au processus de production. Ils sont rémunérés et protégés par un contrat de travail spécifique. Ce contrat de l'alternance est commun aux deux filières.

Il y a quelques jours, les syndicats s'exprimaient dans la presse pour mettre en évidence les différences dans le soutien à l'alternance entre les jeunes Wallons et

les jeunes Flamands. Pouvez-vous être plus explicite que lors de la séance plénière ? Nous rappeler précisément divers éléments ? D'abord les évolutions récentes de ces contrats dans les deux filières. Éventuellement, nous indiquer le nombre de jeunes wallons qui bénéficient d'un contrat d'alternance flamand et inversement, de jeunes flamands engagés en Wallonie ? Dans quels secteurs ? Quels sont leurs profils et finalement comment expliquez-vous leur démarche ?

Ensuite, il y a toute la question du financement du mécanisme puisque les syndicats pointaient le refus du banc patronal de contribuer suffisamment à ce mécanisme pour financer les 3,5 millions d'euros nécessaires. D'après eux, il manquerait 1,5 million d'euros qui viendrait s'ajouter aux 2,5 millions d'euros mis par le Gouvernement wallon pour financer la mesure. J'aurais voulu vous demander sur quelle base ont lieu les discussions. Comment évoluent-elles pour l'instant ? Quels sont les différents scénarii possibles de solutions ? Les syndicats et en particulier les jeunes syndicalistes pointent la possibilité, leur demande la proposition tout à fait concrète que le banc patronal augmente sa contribution et égalise dans un premier temps les conditions de rémunérations au niveau des salaires des apprentis flamands. De la même manière, le Gouvernement pourrait aussi être proactif et augmenter les minima qu'il a lui-même fixés en 2015.

En fonction de ce blocage intervenant entre les partenaires sociaux, le calendrier sera-t-il tenu ? L'objectif des 20 000 apprenants en alternance sera-t-il réaliste alors que je vous rappelle, on est à 13 000 et pas 10 000 comme je le disais ? En sachant aussi que l'on veut faire de l'alternance tout à fait autre chose qu'une filière de relégation. Si l'on veut renforcer le modèle et c'est une réflexion qui est en cours effectivement aussi dans le cadre du pacte d'excellence, mais au niveau de la Région, il y a des moyens ou des leviers dont vous disposez. Je voulais savoir comment vous allez les activer. Merci Madame la Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, je vais donc répéter tout ce que mes deux collègues viennent de dire, mais tout cela en une phrase. Pouvez-vous nous faire le point sur la situation et les négociations en cours concernant cette situation et sachant que la Région wallonne a déjà mis deux millions d'euros sur la table et que les employeurs quant à eux, ne le veulent pas ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames les Députées, Monsieur le Député, les montants actuels des rétributions des apprenants en alternance sont fixés dans l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 24 octobre 2008 entre la

Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, modifié par les avenants du 27 mars 2014 et du 15 mai 2014. Ceux-ci ont fait l'objet d'un accord des partenaires sociaux et sont calculés sur la base d'un pourcentage du revenu minimum mensuel moyen garanti. À l'occasion du dernier Gouvernement quadripartite du 7 juillet dernier, les Gouvernements ont également approuvé l'indexation de la rétribution sur la même base que l'indexation du revenu minimum moyen mensuel garanti.

Lors de l'élaboration du Pacte pour l'Emploi et la Formation en 2016, le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux se sont accordés pour examiner la perspective d'abandonner le système de primes accordées aux jeunes en formation en alternance, en fonction de leur réussite, au profit d'une progression dans la rétribution du jeune en contrat d'alternance, spécialement lors de la dernière année de stage. La transformation de cette prime en rétribution, versée au stagiaire via l'employeur, se fera sans coût pour l'employeur. Si nécessaire, le Gouvernement wallon adaptera dans le même temps le régime des allocations familiales des apprenants afin de ne pas les pénaliser. En effet, actuellement, si la rétribution de l'apprenant dépasse le montant plafond de 530,49 euros, le jeune et sa famille perdent le droit aux allocations familiales.

Concernant plus particulièrement le nombre de jeunes domiciliés en Région flamande et bénéficiant d'un contrat d'alternance en Région wallonne, je peux vous confirmer qu'au 31 décembre 2016, ils étaient 34, ce qui représente 0,75 % du nombre total de contrats d'alternance conclus à cette date. Nous ne disposons actuellement pas du chiffre précis quant au nombre de jeunes wallons bénéficiant d'un contrat d'alternance en Région flamande, néanmoins la question a été relayée auprès de l'OFFA.

Le Pacte pour l'Emploi et la Formation prévoyait aussi, lors de sa signature le 30 juin 2016 que cette réforme entrerait en vigueur en septembre 2017.

Parallèlement à la signature du Pacte, la reconfiguration des incitants financiers a été finalisée en juillet de l'année dernière. Elle est entrée en vigueur le 1er septembre 2016. Les nouveaux incitants que je vous rappelle permettent d'octroyer :

- une prime de 750 euros à l'employeur indépendant qui n'occupe pas de personnel et qui engage son premier apprenant en alternance ;
- une prime de 750 euros à l'employeur qui forme pendant une période minimale de 270 jours, un apprenant en alternance à la condition que l'apprenant en alternance termine avec succès son premier niveau de formation ;
- une prime de 750 euros à l'apprenant qui termine avec succès sa formation en alternance.

Les négociations actuelles entre les partenaires sociaux sur la révision de la rétribution des apprenants n'entravent pas l'application du nouveau contrat, qui lui, est actif depuis le 1er septembre 2015. Les rétributions appliquées sont celles définies dans l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance. Ces rétributions ont été indexées en juin 2016, suite à l'indexation du revenu minimum mensuel moyen garanti.

Les décrets entrés en vigueur au 1er septembre dernier portent leurs effets et les premières primes promérites sont d'ores et déjà versées.

Les coaches sectoriels, désignés par les fonds sectoriels, sont aussi opérationnels. Le nombre de jeunes sous contrat d'alternance a augmenté de 6 % à l'IFAPME depuis septembre dernier. Les engagements pris par le Gouvernement et les partenaires sociaux en matière d'alternance, dans le Pacte pour l'emploi et la formation, sont donc déjà sur la bonne voie.

Si les partenaires sociaux wallons parviennent à un accord sur l'augmentation de la rétribution du jeune, les employeurs peuvent d'emblée appliquer cette augmentation, dès lors que les trois niveaux de rétribution définis dans l'accord de coopération sur l'alternance sont des minima. Toutefois, pour revoir à la hausse le montant minimal de la rétribution de l'apprenant sous contrat d'alternance fixé dans l'accord de coopération-cadre sur l'alternance, pour chacun des trois niveaux de compétences identifiés, il conviendra de renégocier l'accord de coopération avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le collège de la Cocof, pour que les jeunes bruxellois sous contrat d'alternance, inscrits au SFPME ou dans un CEFA bruxellois puissent bénéficier, eux aussi, des mêmes rétributions.

En attendant cet accord potentiel entre les partenaires sociaux wallons et la révision de l'accord de coopération et des décrets y référant, les jeunes Wallons continuent de percevoir la « prime jeunes », telle que définie dans le décret du 20 juillet 2016.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - L'administrateur délégué de l'Union Wallonne des Entreprises, effectivement, a insisté sur le fait que le Pacte pour l'emploi prévoyait, de manière tout à fait explicite, la conversion dont vous avez parlé de la prime, en rétribution, mais précisait aussi de manière tout à fait explicite, que ce serait sans coût supplémentaire pour les employeurs qui, de leur côté, s'étaient engagés à doubler les places d'accueil d'apprentis.

J'entends mon collègue pointer la responsabilité sur l'employeur qui ne paie pas, mais c'était ce qui avait été convenu au départ. Je pense que cela ne peut pas être remis en question. Le principal est finalement que l'on

arrive au but de tous, qui est de multiplier les places pour les apprenants.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre. Évidemment, il n'y a pas de secret. Si l'on veut doubler le nombre de places, il faut mettre les moyens. Si le coût n'est pas plus élevé pour chaque employeur, c'est quand même aussi les employeurs et le banc patronal qui doivent y contribuer dans sa globalité au niveau macro. Je pense important de rappeler cette exigence. Je pense que c'est quelque chose qui est utile pour les employeurs.

Ils ne peuvent pas, à la fois dire qu'il est important pour eux, à la fois de jouer leur rôle sociétal et d'avoir des jeunes qui sont formés à l'entreprise et ne pas y mettre aussi en partie des moyens. Je pense important de renégocier dans ce sens.

Je reste aussi particulièrement attentive au fait que l'augmentation de l'indemnité ne vient pas poser problème par rapport aux allocations familiales et que l'on ne dépasse pas le plafond, faire en sorte qu'il n'ait plus droit à ses allocations familiales. Pour un certain nombre de jeunes et pour les familles, c'est encore une nécessité qu'il ne faudrait pas perdre avec le démarrage en formation. J'invite la renégociation et la recherche de solution au plus vite. Merci.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Pas d'autre réplique, si ce n'est remercier Mme la Ministre.

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « L'ÉQUITÉ
NÉCESSAIRE POUR TOUS LES APPRENANTS
DE LA FORMATION EN ALTERNANCE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'équité nécessaire pour tous les apprenants de la formation en alternance ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, j'ai lu la carte blanche que vous avez signée avec M. Gosuin dans *L'Écho*. Il paraît d'évidence qu'il existe une volonté des Gouvernements régionaux de développer l'alternance au bénéfice de tous les jeunes, qu'ils soient issus de l'enseignement ou de la formation professionnelle.

Depuis le début de la législature, les Gouvernements des Régions bruxelloise et wallonne se sont engagés dans la voie de l'égalité des droits et de la certification de tous ces jeunes issus de l'alternance. Malheureusement, force est de constater que des difficultés subsistent dans la concrétisation de cette volonté, pourtant décidée par tous les responsables francophones.

Aujourd'hui, un jeune issu de la formation professionnelle ne peut toujours pas intégrer l'enseignement professionnel, voire l'enseignement supérieur, malgré l'obtention d'un diplôme équivalent à celui de l'enseignement. Cette avancée est pourtant la garantie d'une équité minimale permettant la mobilité au sein des dispositifs, l'accès aux mêmes emplois et la concrétisation de l'apprentissage tout au long de la vie.

En le disant, je me rappelle notre expérience lors de la mission en Suisse où, justement, cette possibilité de retomber d'un système vers un autre nous est apparue extrêmement importante.

Madame la Ministre, le constat que je pose est d'abord posé par vous. Il est évident que cette mesure est nécessaire pour garantir un réel droit à la qualification tout au long de la vie, droit qu'il est urgent d'instaurer pour relancer la dynamique économique et sociale en Wallonie comme à Bruxelles.

Là encore, vous avez certainement en tête, comme moi, cette entreprise Emil Frey, ce garage, où nous avons des gens qui s'étaient formés dans le cadre de l'alternance à tous les niveaux d'emplois de la société.

Suite au constat de la difficulté de mettre en place cette mesure, des mesures concrètes vont-elles être prises pour faciliter la concrétisation de la volonté d'équité de tous les apprenants de l'alternance, qu'ils soient issus de l'enseignement ou de la formation professionnelle ? Quelles sont ces mesures ?

Avez-vous associé, à un moment, à votre réflexion la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Une collaboration s'est-elle mise en place entre vos cabinets respectifs ? Des pistes de solutions ont-elles déjà pu émerger de cette collaboration ?

Merci déjà pour votre réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la Wallonie doit faire face à des défis importants, surtout par rapport à son déploiement économique, par rapport à son taux d'emploi, en particulier chez les jeunes. C'est pourquoi l'emploi et la formation constituent vraiment le fil conducteur de notre Déclaration de politique régionale. C'est aussi la raison pour laquelle le Gouvernement s'est